

## Environnement opérationnel

### Contexte

Bien qu'elle ne soit pas signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés, la Thaïlande a accueilli environ 1,2 million de réfugiés au cours des 33 dernières années. En 2005, les autorités thaïlandaises ont remis en vigueur le système national visant à réguler l'admission des demandeurs d'asile et des réfugiés originaires du Myanmar dans les neuf camps situés le long de la frontière.

En 2007, la Thaïlande a adopté une nouvelle constitution approuvée par référendum national. Un nouveau Gouvernement civil a été nommé à la suite des élections législatives de décembre, mettant ainsi fin au régime militaire instauré en 2006.

La réduction de l'espace de protection amorcée vers la fin de l'année 2006 s'est poursuivie. Le HCR a observé un nombre croissant d'expulsions de Laotiens d'ethnie hmong, auxquels il n'a pas accès, ainsi que des rapatriements de demandeurs d'asile originaires du Myanmar. Fin 2007, l'Organisation a toutefois repris ses activités de détermination du statut de réfugié. Par ailleurs, certaines

avancées ont récemment été obtenues concernant l'accès aux réfugiés et aux demandeurs d'asile placés en détention.

Parmi les nombreux mouvements migratoires qui sillonnent la région, beaucoup convergent vers la Thaïlande. Ces flux régionaux concernent différents types de populations, ce qui brouille la distinction entre les demandeurs d'asile et les migrants clandestins. La Thaïlande, qui accueille aujourd'hui plus de 2 millions de migrants, a mis en œuvre avec succès une série de projets d'enregistrement des migrations depuis 2005.

### Besoins

#### Réfugiés du Myanmar à la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar

La situation des réfugiés du Myanmar présents en Thaïlande est parmi celles qui détiennent le record de durée à travers le monde. Ces réfugiés vivent confinés dans neuf camps depuis leur arrivée dans les années 1980. Selon la législation thaïlandaise, les réfugiés surpris à l'extérieur des camps sont passibles d'arrestation et d'expulsion. Par ailleurs, les réfugiés ne sont pas officiellement autorisés à travailler.



Des réfugiés du Myanmar dans le camp de Nu Po.

HCR/IR. Ambo

Le cantonnement prolongé des réfugiés du Myanmar a engendré de nombreux troubles sociaux et psychologiques, ainsi que des problèmes de sécurité. Les mécanismes de survie des réfugiés ont été affaiblis et les restrictions qui leur sont imposées ont accru leur dépendance vis-à-vis de l'assistance extérieure.

Dans ce contexte, le lancement d'un programme de réinstallation dans des pays tiers a ouvert des perspectives de solutions durables. En 2009, le HCR prévoit 18 000 départs. Malgré ce remarquable effort de partage des charges, une diminution rapide de la population des camps n'est guère envisageable. Ceci s'explique par différents facteurs, notamment le fonctionnement irrégulier des systèmes de filtrage et d'admission dans les camps. L'Organisation continuera à coopérer avec le Gouvernement pour trouver des solutions durables au sort des réfugiés et veiller à ce que les demandeurs d'asile bénéficient de procédures équitables et fiables.

#### Demandeurs d'asile urbains

Au titre de son mandat, le HCR détermine le statut de tous les demandeurs d'asile urbains, à l'exception de ceux qui

proviennent du Myanmar. Le nombre des demandeurs d'asile urbains est en augmentation constante, avec en moyenne plus d'une cinquantaine de dossiers par mois. Les risques qu'ils encourent découlent principalement de leur situation irrégulière en Thaïlande. La crainte des arrestations, les intimidations de la communauté d'accueil, l'extrême pauvreté, l'exploitation et les faibles perspectives d'éducation comptent parmi leurs principaux sujets d'inquiétude.

Par ailleurs, quelque 8 000 Hmongs du Laos sont installés depuis 2005 dans des abris temporaires dans la province de Petchabum. Bien que le HCR et le Gouvernement aient à plusieurs reprises discuté de ce problème, ils ne sont pas parvenus à un accord sur la question. L'Organisation n'a pas accès à ce groupe, considéré par les autorités comme des migrants clandestins.

Le Gouvernement a entrepris d'examiner les dossiers des Laotiens d'ethnie hmong sans permettre au HCR de suivre cette procédure. De plus, la situation a été encore aggravée par les expulsions auxquelles les autorités ont procédé. Aucune solution n'a été trouvée pour les 152 réfugiés hmongs du Laos qui ont été arrêtés en 2006 et sont depuis détenus dans le centre de rétention de Nong Khai.

### Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR
Réfugiés	Myanmar	111 960	111 960	97 520	97 520
	Pays divers	1 800	1 800	2 000	2 000
Demandeurs d'asile	Myanmar	8 700	-	8 700	-
	Pays divers	900	900	1 100	1 100
Total		123 360	114 660	109 320	100 620

## Objectifs principaux

- Assurer la protection et la sécurité physique de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier contre la violence sexuelle et sexiste.
- Renforcer les procédures et les organes nationaux assurant un régime de protection internationale.
- Rationaliser les procédures de détermination du statut de réfugié pour différents groupes de demandeurs d'asile non originaires du Myanmar.
- Améliorer le bien-être social et économique des réfugiés.
- Développer la recherche de solutions durables pour les réfugiés.

## Stratégie et activités

En coopération avec ses partenaires, le HCR a élaboré une stratégie à moyen terme pour les réfugiés du Myanmar présents dans les zones frontalières. Les principales activités prévues sont les suivantes :

- Utiliser au maximum la réinstallation en tant que solution durable.
- Préserver l'espace d'asile pour les nouveaux arrivants.
- Accroître l'efficacité du programme d'assistance existant.
- Développer l'éducation et les compétences des réfugiés afin d'accroître leurs moyens de subsistance.
- Plaider pour que les réfugiés soient officiellement autorisés à travailler à l'extérieur des camps.
- Veiller à ce que les réfugiés soient inclus dans les plans de développement national de la Thaïlande.

Pour les réfugiés urbains, en l'absence d'un mécanisme national de traitement des demandeurs d'asile non originaires du Myanmar, le HCR continuera à assurer la détermination du statut de réfugié et à offrir une assistance en fonction des besoins, notamment en matière d'éducation et de soins médicaux.

## Contraintes

La politique appliquée par le Gouvernement demeure restrictive et la réduction de l'espace d'asile offert aux réfugiés et aux demandeurs d'asile urbains se poursuit depuis la fin 2006. Bien que le HCR ait repris ses activités de détermination du statut à la fin de l'année 2007, il demeure confronté à des difficultés d'accès aux réfugiés et aux demandeurs d'asile installés à Bangkok.

Certains demandeurs d'asile originaires du Myanmar interpellés à la frontière ont été renvoyés dans leur pays d'origine sans passer par le mécanisme de filtrage existant. Aucune avancée significative n'a été obtenue dans la mise en œuvre d'activités d'autosuffisance, ni dans l'accès des réfugiés au marché du travail.

## Cibles prioritaires

- Les réfugiés bénéficient d'une protection contre le refoulement, d'une sécurité physique et d'une réduction de toutes les formes de violence.
- Les Conseils d'admission provinciaux, qui régissent les admissions dans les camps de réfugiés, sont revitalisés et renforcés par l'adoption de normes équitables et fiables pour l'accueil, le filtrage et la protection des demandeurs d'asile originaires du Myanmar. Les dossiers des résidents non enregistrés et des nouveaux arrivants peuvent ainsi être traités dans des délais raisonnables.
- Dans les camps, l'administration de la justice est améliorée ; les réfugiés et les demandeurs d'asile ont accès à des recours juridiques et judiciaires en complément des mécanismes relevant de la justice traditionnelle ; les centres d'aide juridique fonctionnent avec efficacité et objectivité.
- Les réfugiés qui ont des besoins spécifiques, en particulier les femmes et les enfants, bénéficient d'une protection accrue contre la violence sexuelle et sexiste grâce au renforcement des mécanismes de prévention et d'intervention dans les camps.
- Tous les enfants séparés et non accompagnés sont correctement identifiés, enregistrés, suivis et protégés.
- Les adultes et les adolescents réfugiés disposent de possibilités accrues pour entreprendre des activités génératrices de revenus, exploiter leurs compétences professionnelles et suivre des cours de langues.
- Les réfugiés ont accès à des services dans le domaine du VIH et du sida ; des activités de prévention et de sensibilisation sont mises en œuvre.
- Les femmes réfugiées bénéficient d'une participation accrue à la gestion des camps et aux activités connexes.
- Les demandeurs d'asile urbains ont accès à des procédures de détermination du statut de réfugié équitables et fiables.
- Les réfugiés et les demandeurs d'asile urbains bénéficient de soins médicaux élémentaires et sont orientés vers les hôpitaux des environs.
- En milieu urbain, les jeunes réfugiés bénéficient d'une éducation primaire, secondaire et supérieure ; les adultes ont accès à une éducation non institutionnalisée et à des formations professionnelles.
- Le HCR est en mesure d'accéder et d'offrir une protection aux demandeurs d'asile et aux réfugiés maintenus en détention.

## Organisation et mise en œuvre

Présence du HCR	
Nombre de bureaux	5
Effectif total	166
Fonctionnaires internationaux	20
Collaborateurs nationaux	51
JEA	4
VNU	11
Autres	80

### Coordination

La complexité de la situation des personnes réfugiées en Thaïlande nécessite une étroite coordination avec les principaux intervenants. Afin de répondre aux besoins de protection des réfugiés et de surmonter les obstacles politiques, le HCR s'appuie sur les organisations humanitaires locales et internationales. L'opération visant à porter assistance à plus de 140 000 réfugiés à la frontière avec le Myanmar est principalement mise en œuvre par

une vingtaine d'ONG locales et internationales. Ces organisations opèrent sous l'égide du Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande, avec lequel le HCR collabore étroitement.

Partenaires
<b>Partenaires d'exécution</b>
Organismes gouvernementaux : ministères de l'Éducation, de l'Intérieur et de la Justice
ONG : Aide Médicale Internationale, <i>American Refugee Committee</i> , <i>Catholic Office for Emergency Relief and Refugees</i> , Comité international de secours, Handicap International, <i>Malteser International</i> , <i>Right to Play</i> , <i>Ruam Mit Foundation for Youth</i> , <i>Shanti Volunteer Association</i> , <i>ZOA Refugee Care</i>
Autres : BSP/ONU, PNUD (VNU)
<b>Partenaires opérationnels</b>
Organismes gouvernementaux : Conseil national de sécurité, ministères des Affaires étrangères, du Développement social et de la Sécurité nationale
ONG : <i>Internationaal Christelijk Steunfonds Asie</i> , Service jésuite des réfugiés, Solidarités, <i>Thailand Burma Border Consortium</i> , WEAVE
Autres : FAO, FNUAP, HCDH, OIT, OMS, PNUD, UNICEF

### Évaluation des besoins globaux

En 2008, la Thaïlande a été la première opération du HCR en Asie à entreprendre, à titre expérimental, une évaluation des besoins globaux. Cette étude, qui s'appuie sur la méthodologie du Projet de renforcement des capacités de protection et sur le travail du Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande, a dressé un inventaire complet des besoins des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR.

Les résultats de cette étude montrent que le HCR doit considérablement renforcer ses opérations, afin d'améliorer la protection et de faciliter la mise en œuvre de solutions pour les réfugiés. En 2009, l'Organisation tentera de remédier au confinement des réfugiés dans les camps et aux risques qui en découlent, tels que la violence sexuelle et sexuelle et la mauvaise administration de la justice. Pour les demandeurs d'asile urbains, le HCR devra redoubler d'efforts afin de résoudre leurs difficultés d'accès à des procédures efficaces de détermination du statut de réfugié.

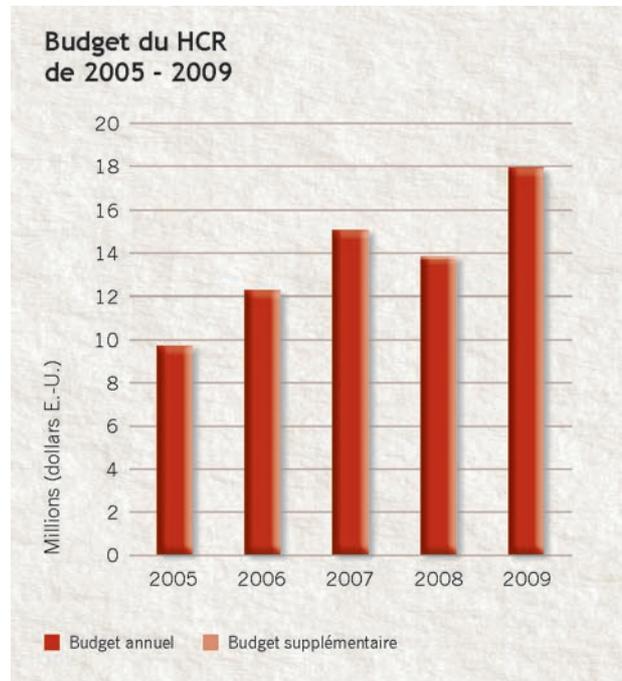
De surcroît, le HCR aura besoin d'un soutien accru pour optimiser le processus de réinstallation, accélérer la mise en œuvre de solutions durables et atténuer l'impact des départs vers des pays tiers sur les communautés et les services assurés dans les camps.

Afin de satisfaire l'ensemble des besoins recensés en Thaïlande, le HCR devra disposer en 2009 d'un budget de 17 930 920 dollars E.-U. À l'issue de l'évaluation des besoins globaux, les nouvelles cibles définies pour améliorer la protection et promouvoir des solutions durables sont les suivantes :

- Accroître l'utilisation de la réinstallation comme instrument de protection, comme solution durable et comme mécanisme de partage des responsabilités.
- La formation de nouveaux intervenants destinés à remplacer les réfugiés réinstallés permet de maintenir la qualité des services de santé et d'éducation, ainsi que de l'aide apportée aux victimes d'exploitation et de violences sexuelles ou autres.
- Améliorer l'accès aux procédures de détermination du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile urbains.
- Améliorer l'accès des résidents des camps à des conseils juridiques et à des services d'information et renforcer l'administration de la justice dans les camps.
- Renforcer la communication et la participation paritaire à la gestion des camps de réfugiés.
- Sensibiliser l'opinion publique et les médias aux problèmes de protection des réfugiés en Thaïlande.
- Sensibiliser l'opinion publique aux problèmes d'apatridie.

## Informations financières

Le budget alloué à l'opération en Thaïlande a progressé régulièrement au cours des cinq dernières années. Les fonds supplémentaires ont été attribués aux activités de protection, aux efforts de prévention et de traitement de la violence sexuelle et sexiste ainsi qu'à des projets de réinstallation, d'éducation et d'assainissement.



Budget (dollars E.-U.)				
Activités et services	2008			2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire Eau et assainissement	Total	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	3 497 988	0	3 497 988	3 709 741
Abris et autres infrastructures	153 700	0	153 700	282 508
Activités génératrices de revenus	281 700	0	281 700	357 214
Appui opérationnel (aux partenaires)	472 530	0	472 530	572 710
Assainissement	165 800	14 955	180 755	108 058
Assistance juridique	1 623 324	0	1 623 324	1 640 678
Besoins domestiques	567 238	0	567 238	932 387
Eau	0	34 895	34 895	0
Éducation	820 806	0	820 806	1 154 338
Santé	380 277	0	380 277	256 252
Sylviculture	110 500	0	110 500	0
Services communautaires	1 209 843	0	1 209 843	1 350 870
Transport et logistique	14 283	0	14 283	3 705
Initiative sur l'évaluation des besoins globaux	0	0	0	4 500 000
<b>Total des opérations</b>	<b>9 297 988</b>	<b>49 850</b>	<b>9 347 838</b>	<b>14 868 461</b>
Appui au programme	2 282 406	0	2 282 406	3 062 459
<b>Total</b>	<b>11 580 394</b>	<b>49 850</b>	<b>11 630 244</b>	<b>17 930 920</b>

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.